

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

FINANCES

**3 / 21\_234 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 APRÈS BS - BUDGET GÉNÉRAL**

**L'an deux mille vingt et un, le treize décembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Odile LACAZE donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Laurence PLAS donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Betty HECKER donne pouvoir à Mathieu VIDAL  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean ESQUERRE

-

FINANCES

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 081-218100048-20211213-21\_234-DE



**3 / 21\_234 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 APRÈS BS - BUDGET GÉNÉRAL**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 30 novembre 2021

**Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Roland GILLES

**Roland GILLES, rapporteur,**

Il est soumis à votre examen le projet de décision modificative 2021 n°1 après budget supplémentaire du Budget Général telle qu'annexée à la présente délibération.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 181 682 €. Elles correspondent à des ajustements de crédits.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont égales à 1 807 151 €.

Les recettes inscrites comprennent notamment les subventions reçues de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre du CPER (cuisine centrale, skate parc, skate run, aménagements de Pratgraussals).

Les dépenses inscrites intègrent le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux de voirie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

ladite Décision Modificative 2021 N° 1 après Budget Supplémentaire du Budget Général conformément à la balance générale jointe en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 181 682 € € en section de fonctionnement et à 1 807 151 € en section d'investissement.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 081-218100048-20211213-21\_234-DE

 SLOW

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*